EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARCY-SUR-CURE

Séance du 25 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Olivier BERTRAND, Maire.

Etaient présents : Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Cyrille GORECKI, Madame Sylvie JOUBLIN, Madame Marie-Noëlle LEROY, Monsieur Stéphane MICHEL, Madame Evelyne ROBERT, Monsieur Jean-Jacques VUILLERMIN

Etaient absents: Vincent BOIROT

Etaient excusés : Dominique BIDE par Evelyne ROBERT, Carole PETIT par Olivier

BERTRAND

Secrétaire de séance : Madame Marie-Noëlle LEROY

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
10	7	9
		14 CM 1

Date de convocation 19 novembre 2021 Date d'affichage 19 novembre 2021

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Demande de modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal DE_2021_095

Suite au projet de développement de panneaux photovoltaïques sur la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibérén décide, à l'unanimité, de demander à la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan, la création de zonage Np et Ap pour les parcelles concernées dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Procédure de mandatement d'office des frais scolaires DE 2021_096

Suite au refus de la commune de St Moré de signer le protocole transactionnel de remboursement des frais scolaires pour les périodes 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de demander à M. le Préfet de bien vouloir procéder au mandatement d'office de ces frais et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Tarifs du service d'eau 2022 DE 2021 097

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les tarifs du service d'eau pour 2022 soit :

Abonnement	80 €
M3 d'eau	1 €
Fourniture d'un compteur	140 €
Abonnement compteur spécial gros débit	140 €
Fourniture d'un compteur spécial gros débit	250 €
Mise en place d'un compteur gros débit	150 €
Ouverture / Fermeture de la vanne extérieure	30 €
Fermeture et dépose de compteur	60 €
Pose d'un compteur sur arrivée	50 €
Taxe de raccordement au réseau	150 €
Relevé de compteur intermédiaire	20 €

Tarifs du service d'assainissement 2022	
DE_2021_098	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les tarifs du Service Assainissement pour 2022 :

Abonnement	90 €
M3 d'eau	1.10 €
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) – Maison individuelle : – Habitat groupé	1500 € 1500 € + 200 € par logement supplémentaire
Contrôle assainissement collectif	170 €

Bilan de l'eau 2020	
DE 2021 099	

I PRESENTATION

Le service de distribution de l'eau est assuré par la commune en régie directe.

La longueur totale du réseau géré par la commune est de 9km290.

Les réservoirs sont construits sur 2 sites, l'un se trouve au-dessus du hameau du Beugnon et l'autre plus important est situé au-dessus du bourg.

Il existe deux points de prélèvement dans la plaine des Guérins en aval d'Arcy, au lieudit « Le champs carré ». Ces deux points de prélèvement sont protégés par un périmètre de protection fixé par arrêté préfectoral (déclaration d'utilité publique du 12 mars 1985).

II DISTRIBUTION ET CONSOMMATION

1. Distribution:

Chaque habitation est raccordée au réseau par un branchement, le comptage de la consommation de l'eau se fait par un compteur individuel.

Le nombre de compteurs sur le réseau est de 433.

Le captage est protégé par un périmètre et les réservoirs sont nettoyés une fois par an.

2. Qualité de l'eau:

La surveillance de la qualité de l'eau est assurée par des prélèvements et analyses d'eau effectués par l'Agence Régionale de Santé et s'exerce sur le traitement effectué par une pompe à chloration gazeuse depuis 2003, dont la maintenance est assurée par VEOLIA. Sur l'ensemble, les résultats sont conformes au décret au décret du 3 janvier 1989. Les analyses qui sont réalisées aux points de captage sont les plus complètes, un grand nombre de paramètres sont mesurés, les principaux sont les pesticides et les nitrates. Les analyses effectuées dans le bourg, au Beugnon et en sortie de station sont conformes, ce qui démontre la bonne qualité de l'eau.

Analyses	Lieux	Résultats
7 janvier 2020	Centre Bourg	Conforme
8 avril 2020	Les champs carrés	Conforme
8 avril 2020	Centre bourg	Conforme
8 avril 2020	Les champs carrés (dans le puits)	Conforme
1 ^e juillet 2020	Centre bourg	Conforme, teneur en chlore libre excessive
2 novembre 2020	Les Champs carré	Non Conforme, présence de bactéries due au manque de chlore
2 novembre 2020	Centre Bourg	Non Conforme, présence de bactéries due au manque de chlore
2 novembre 2020	Les Champs carrés (analyse complète)	Conforme
9 novembre 2020	Centre bourg	Conforme

TOTAL: 9 analyses dont 7 conformes.

3. Rendement du réseau:

Les volumes produits du 1e janvier au 31 décembre 2020 sont de 31 765m3

Les volumes pr	roduits du 1	e janvier at	ı 31 déceml	ore 2020 son	it de 31 /63	5m3	
Année	2013 / 2014	2014/ 2015	2015/ 2016	2016/ 2017	2017/ 2018	2018/ 2019	2019/ 2020
Abonnés	437	441	437	438	435	435	433
M 3	20 266	18 769	20 065	19 718	16 770	21 102	23 092
consommés							
M3 pompés	32 875	35 988	36 157	32 561	36 674	29 843	31 765
rendement	61.65%	52.15%	55.36%	60.56 %	45.72%	70.71 %	72.69%

III TARIFICATION

La collectivité n'est pas assujettie à la TVA.

La facture comprend une partie fixe (abonnement annuel) et une partie proportionnelle (consommation d'eau en m3).

Abonnement	Prix du m3	Redevance pollution	Redevance pour prélèvement	Prix du m3 facturé
80 €	1.00 €	0.22 €	0.066 €	1.286 €

La redevance de pollution domestique et la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (voir tableau ci-dessus) sont collectées par la commune qui les reverse à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Les recettes encaissées pour la vente d'eau aux abonnés en 2020 étaient de 23 092 € et 34 774.35 € pour les abonnements.

Le service d'eau a de nouveau rencontré des problèmes pour les relevés des compteurs équipés d'un système de télérelève.

Réparations effectuées :

- Remplacement d'un regard et d'un bouche à clé au 13 bis rue du Pont : 2095.20 € TTC
- Recherche de fuite 1 avenue de la Gare : 360.33 € TTC
- Branchement Rue de la Haie Vive : 2352.96 € TTC
- Réparation pompe chloration : 364.03 € TTC

IV TRAVAUX ET PREVISIONS

En 2020, le service d'eau a remplacé la pompe de refoulement

Pour 2021 le service d'eau continue la mise à jour le diagnostic du réseau d'eau réalisé en 2006.

Bilan de l'assainissement 2020 DE_2021_100

I PRESENTATION

La compétence assainissement collectif est exercée par la commune depuis le 1^e janvier 2017.

Les eaux résiduaires d'Arcy sur Cure arrivent à la station d'épuration par le biais du réseau public d'assainissement. Les eaux sont en premier lieu épurées grossièrement par un dégrillage situé à la station de pompage. Elles vont subir ensuite un phénomène d'épuration copié sur l'écosystème naturel : le lagunage. C'est un procédé qui consiste à maintenir les eaux usées sans des bassins de faible profondeur pendant un temps de séjour élevé, durant lequel l'action des microorganismes (bactéries, protozoaires et métazoaires), des végétaux, du vent et du soleil provoquent la dégradation lente des matières organiques. Le 1^e bassin permet l'élimination des matières carbonées. Ensuite, le 2^e bassin permet d'affiner la dépollution de la matière carbonée tout en permettant un début d'élimination de l'azote et du phosphore. Le 3^e bassin permet d'affiner le traitement en général. Les eaux traitées sont rejetées dans la Cure, avec un abattement de la pollution de 70 % minimum.

Le réseau d'assainissement collectif dessert les rues : Tardy, du Pont, de l'Orme, du Fossé au Veau, du gué, de la haie vive, croix Benoit

Chaque habitation de ces rues doit être raccordée au réseau par un branchement, le comptage de la consommation se fait par un compteur d'eau individuel.

Le nombre d'immeubles raccordés au réseau est de 180 pour une population estimée à 310 habitants

II DESCRIPTIF DE LA STATION D'EPURATION

Code national (SANDRE): 038901501000 Date de mise en service de la station: 1994 Capacité constructeur: 800 EH (48 kg DBO5)

Débit nominal par temps sec : 120m³/j
Date de l'arrêté préfectoral : 12/03/1971
Type d'épuration : lagunage naturel
Filières eau : lagunage naturel

Filières boues : stockage Type de réseau séparatif

Nom du milieu récepteur : la Cure

Cette station de type lagunage a été construite en mars 1994 pour traiter les rejets de 800 habitants. Elle se compose :

- D'un dégraisseur rustique de 16 m²
- D'un 1^e bassin de 4060 m² pour une profondeur de 1.30m
- D'un 2^e bassin de 1980 m² pour une profondeur de 1m
- D'un 3^e bassin de 2140 m² pour une profondeur de 1m
- D'un canal de comptage équipé d'un seuil triangulaire de 28.07°

III TARIFICATION

La collectivité n'est pas assujettie à la TVA.

La facturation comprend une partie fixe (abonnement annuel) et une partie proportionnelle (consommation d'eau en m3).

Abonnement	Prix du m3	Redevance modernisation des réseaux de collecte	Prix du m3 facturé
90 €	1.10 €	0.185 €	1.285 €

La redevance modernisation des réseaux de collecte (voir tableau ci-dessus) est collectée par la commune qui la reverse à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Les recettes encaissées pour la consommation aux abonnés en 2020 étaient de 10 029.35 € et 16323.03 € pour les abonnements.

2 emprunts sont actuellement en cours.

Entretien et Réparations effectués :

Nettoyage du poste de relevage par la société VEOLIA : 924.90 € TTC

IV TRAVAUX ET PREVISIONS

En 2020, le service d'assainissement a continué les travaux, commencés en 2017, pour les branchements individuels de la 5^e tranche de travaux (haut de la rue de l'Orme et Rue Croix Benoit).

En 2021, le service d'assainissement réalisera le schéma directeur du réseau d'assainissement collectif et poursuivra la maitrise d'ouvrage des branchements individuels de la 5^e tranche de travaux.

Raccordement du terrain de foot au réseau électrique DE_2021_101

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de demander au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne le raccordement électrique du terrain de foot au réseau, par la pose de 2 projecteurs coté parking.

2 options sont possibles : raccordement au réseau d'éclairage public existant si la puissance desservie est suffisante ou la pose d'un compteur particulier au niveau du stade.

Il sera également demandé le chiffrage pour la pose d'un lampadaire, dans le virage au croisement de la Rue du Fossé au Veau et de la Rue Tardy.

Point sur le lancement des études sur les réseaux d'eau et d'assainissement

Une réunion de lancement de ces études s'est tenue le 16 novembre en mairie, en présence du bureau d'étude BIOS, de l'Agence Technique Départementale, de l'Agence Régionale de Santé et de la SATESE.

Concernant l'étude du réseau d'eau : elle se déroulera sur 16 mois et sera constituée de 4 phases. Une réunion de présentation sera orgnaisée par BIOS à chaque fin de phase afin de la présenter aux élus.

Les objectifs de cette étude sont la modélisation hydraulique, un programme de travaux à effectuer, la constitution d'un schéma directeur et d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux.

Concernant l'étude du réseau d'assainissement : elle se déroulera sur 18 mois et sera constituée de 4 phases. Une réunion de présentation sera orgnaisée par BIOS à chaque fin de phase afin de la présenter aux élus.

Les objectifs de cette étude sont d'établir un programme de travaux chiffré, de réaliser un zonage des eaux usées et des eaux pluviales.

Ces études sont essentielles car elles permettront d'obtenir des subventions pour les travaux de rénovation des réseaux.

QUESTIONS DIVERSES

- Affaire Jeannerot : A la demande de M. Jeannerot une réunion de concertation se tiendra le 20 décembre.
- Depuis quelques semaines, une personne sans domicile fixe s'est "installée" sur la commune. Un signalement a été fait auprès du SAMU social. Cette personne est connue de leurs services, il refuse toutes les aides proposées.

La séance est levée à 22h00. Le Maire,

